



DÉCLARATION DE BRAZZAVILLE A L'ISSUE DE LA CONFERENCE REGIONALE « Sa ZLECAf » AFRIQUE CENTRALE

- i.** Nous, Ministres de la sous-région de l'Afrique centrale et Chefs de délégation, en charge de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), participants à la Conférence régionale « SaZLECAf », réunis à Brazzaville, du 21 au 23 octobre 2026, exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Congo, avec à leur tête Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'État, pour l'accueil chaleureux et l'organisation réussie de cet événement majeur, ainsi qu'aux différents partenaires pour leur contribution.
- ii.** Conscients que la pleine réussite de la ZLECAf dépend fondamentalement de la participation effective des femmes et des jeunes au commerce intra-africain.
- iii.** Reconnaissant que les difficultés d'accès au financement, à l'information, aux outils numériques, aux infrastructures et aux marchés limitent la participation des femmes et des jeunes au commerce intra-africain.
- iv.** Constatant la disponibilité relevée par les institutions régionales et continentales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Secrétariat de la ZLECAf, et les partenaires techniques et financiers, pour l'accompagnement de la volonté des États de la région d'une accélération de la matérialisation de la ZLECAf.
- v.** Réaffirmant notre engagement en faveur des orientations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et de l'Agenda 2030 des Nations Unies.
- vi.** Reconnaissant que l'Afrique centrale demeure confrontée à des défis majeurs en matière d'intégration régionale, de commerce intra-régional et de mise en œuvre effective de la ZLECAf, malgré son positionnement géographique stratégique, l'abondance de ses ressources naturelles et son important potentiel économique.
- vii.** Soulignant l'importance cruciale de permettre aux femmes et aux jeunes de prendre pleinement part au commerce intra-africain et de tirer réellement profit de l'intégration économique de notre communauté, au

travers de la mise en œuvre du Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce de la ZLECAf, adopté le 18 février 2024.

- viii.** Saluant l'engagement exprimé par l'ensemble des parties prenantes à cette Conférence régionale en faveur de la mise en œuvre effective, en Afrique centrale, du Protocole de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce, tout en reconnaissant la nécessité d'intensifier les efforts afin de faire de la ZLECAf un véritable levier d'autonomisation économique, d'inclusion et de création d'opportunités pour les femmes et les jeunes.

À l'issue de nos délibérations :

- 1.** Réaffirmons notre engagement politique à accélérer l'intégration économique régionale, notamment à travers la mise en œuvre effective des instruments relatifs à la facilitation des échanges, notamment à l'union douanière, au marché commun et à la libre circulation des biens et des personnes, comme conditions essentielles permettant aux femmes et aux jeunes de tirer pleinement parti des opportunités offertes par la ZLECAf.
- 2.** Encourageons plus spécifiquement la mise en œuvre effective du Régime commercial simplifié (RECOS) aux frontières des pays de la CEEAC, au bénéfice notamment des femmes et des jeunes, afin de faciliter le commerce transfrontalier et de favoriser leur intégration progressive dans le commerce formel.
- 3.** Marquons notre engagement à œuvrer à la ratification, dans les meilleurs délais, du Protocole de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce et à favoriser sa mise en œuvre effective au niveau national et régional.
- 4.** Nous engageons à poursuivre et à finaliser le processus de domestication des listes de concessions tarifaires de la ZLECAf, afin d'en assurer la mise en œuvre effective et de faciliter les échanges commerciaux intra-africains.

5. Soutenons le lancement et la structuration rapide du Réseau SaZLECAf Afrique centrale en tant que cadre de mise en relation, de mentorat, de partage d'expériences et de dialogue public-privé, tout en assurant une représentation effective des femmes et des jeunes dans sa gouvernance et sa coordination avec les organisations nationales et régionales existantes.
6. Soutenons la réalisation et l'actualisation régulière d'une cartographie régionale des femmes exportatrices, des commerçantes transfrontalières, des femmes autochtones et, plus largement, des femmes confrontées à des obstacles spécifiques d'accès aux opportunités économiques et commerciales, ainsi que des entreprises détenues ou dirigées par des femmes et des chaînes de valeur régionales à fort potentiel, ventilée notamment par pays, filière et corridor, afin de mieux orienter les politiques publiques, les financements et les dispositifs d'accompagnement inclusifs et de protection contre les violences basées sur le genre (VBG).
7. Encourageons le développement des corridors socio-économiques intégrés et inclusifs, reliant les zones de production aux marchés frontaliers et aux plateformes logistiques, en intégrant systématiquement les besoins des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PME/PMI) dirigées par des jeunes et des femmes.
8. Appelons à renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de financement du commerce et de l'investissement et à promouvoir des instruments financiers adaptés aux besoins des PME/PMI, notamment celles détenues ou dirigées par des femmes et des jeunes, en facilitant leur accès au financement, aux garanties, aux mécanismes de partage des risques et au financement du commerce, ainsi que la préparation de projets bancables.
9. Soutenons le développement de la production et de la transformation locales et le renforcement des infrastructures de la qualité, notamment en matière de normalisation et de certification, de protection des

marques, afin d'améliorer la compétitivité des produits et leur accès aux marchés régionaux et continentaux.

- 10.** Nous engageons à accompagner le développement des compétences des femmes et des jeunes en matière de commerce numérique, afin de renforcer la visibilité de leurs produits et services sur les plateformes numériques et de faciliter leur accès à des solutions de paiement adaptées et sécurisées.
- 11.** Encourageons les rencontres interentreprises, les foires et expositions commerciales et les partenariats d'affaires au bénéfice notamment des entreprises détenues ou dirigées par des femmes et des jeunes, en assurant un suivi des mises en relation, des contrats conclus et des ventes réalisées, et favorisons les échanges de bonnes pratiques avec les entreprises exportatrices afin de faciliter leur accès aux marchés.
- 12.** Adoptons la Feuille de route régionale SaZLECAf comme cadre d'opérationnalisation de la présente Déclaration et nous engageons à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.
- 13.** Nous engageons à organiser ces Assises régionales chaque année, selon un principe de rotation entre les États membres, afin d'assurer la continuité du dialogue, le suivi des engagements pris et le partage des progrès accomplis.
- 14.** Réaffirmons notre détermination à faire de la ZLECAf un instrument concret d'inclusion économique, d'autonomisation des femmes et des jeunes et de prospérité partagée en Afrique centrale.
- 15.** Appelons les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), les organisations régionales et internationales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile à conjuguer leurs efforts en vue de traduire les

engagements de la présente Déclaration en actions concrètes et d'en assurer un suivi coordonné au niveau régional.

- 16.** Nous recommandons que la conformité soit un préalable à l'inclusion commerciales des femmes.

Fait à Brazzaville, le 23 octobre 2026

Par les Ministres présents de la sous-région de l'Afrique centrale :

**Madame la Ministre du Commerce,
des Approvisionnements et de la
Consommation, Chargée de la ZLECAf
de la République du Congo**

Jacqueline Lydia MIKOLO

**Son Excellence, Monsieur le Ministre
du Commerce Extérieur de la
République Démocratique du Congo**

Julien PALUKU KAHONGYA

**Son Excellence, Monsieur le Ministre
du Commerce et de l'Industrie de la
République Centrafricaine**

Maxime BALALOU

Par les Ministres Représentés :

**Son Excellence, Monsieur
l'Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République
d'Angola**

Vicente MUANDA

**Son Excellence, Monsieur
l'Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République
du Cameroun**

**Louis Marie Magloire NKOUM-ME-
NTSENY**

**Son Excellence, Monsieur le
Vice-Ministre de l'Economie, du
Commerce, de l'Industrie et de
la Promotion des
Investissements de la Guinée
Equatoriale**

Avelino MOCACHE MEHENG